





LA PROMOTION DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO : COMPATIBLE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Pascale Marcotte, Laurent Bourdeau

Management Prospective Ed.	« Management & Avenir »
----------------------------	-------------------------

2010/4 n° 34 | pages 270 à 288 ISSN 1768-5958

F	Article	disponib	le en liç	gne à l'a	dresse			
-						 	 	-

https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-4-page-270.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Management Prospective Ed.. © Management Prospective Ed.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

par Pascale Marcotte¹⁶⁸ et Laurent Bourdeau¹⁶⁹

Résumé

Au lendemain des désastres et destructions causés par les guerres, est apparue l'urgence de protéger les sites patrimoniaux et naturels qui représentaient un symbole pour l'ensemble de l'humanité. Dans ce cadre, les objectifs du Patrimoine mondial sont d'identifier, de faire connaître et de protéger ces sites naturels et culturels exceptionnels. De façon parallèle, le développement durable est arrivé à la suite des constats de la destruction de l'environnement par la production et la consommation effrénées des ressources. Cet article présente cette évolution sociohistorique similaire entre le Patrimoine mondial et le développement durable, et illustre les apories du développement touristique durable dans les sites culturels protégés. Entre la protection et l'attractivité, la conservation et la touristification, entre l'universalité de la valeur des sites et l'impossibilité de les rendre véritablement accessible à tous, comment réaliser une croissance touristique durable ? L'article présente quelques implications pour les gestionnaires de sites historiques et patrimoniaux qui sont aux prises avec les mêmes contradictions.

Abstract

After the disasters and the destructions caused by the wars, appeared the urgency to protect the patrimonial and natural sites which represented a symbol for the whole humanity. In this frame, the objectives of the World heritage are to identify, to become known and to protect these exceptional natural and cultural sites. In a parallel way, the sustainable development arrived following the reports of the destruction of the environment by the wild production and the consumption of the resources. This article presents this similar social and historical evolution between the World heritage and the sustainable development, and illustrate the contradictions of the sustainable tourism in the protected cultural sites. Between the protection and the attractiveness, the preservation and the touristification, between the universality of the value of sites and the impossibility to return them really accessible to all, how to realize a sustainable tourist growth? The article presents some implications for the managers of historic and patrimonial sites who are battling against the same contradictions.

^{168.} Pascale Marcotte, Professeure agrégée, Université du Québec à Trois-Rivières, Canada,

^{169.} Laurent Bourdeau, Professeur titulaire, Université Laval, Québec, Canada, Laurent Bourdeau@fsa.ulaval.ca

Au lendemain des désastres et destructions causés par les guerres, est apparue l'urgence de protéger les sites patrimoniaux et naturels qui représentaient un symbole pour l'ensemble de l'humanité. Devant la constatation que le patrimoine culturel et naturel était également de plus en plus menacé, tant par les activités sociales et économiques que les désastres naturels, la conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) adoptait en 1972, la Convention du patrimoine mondial. Considérant « la valeur universelle exceptionnelle » de ces biens, et que l'ensemble du monde serait appauvri de la disparition de ce patrimoine, il incombe en effet « à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine » (UNESCO, 2009a). Un projet d'inventorier ces sites, la Liste du patrimoine mondial, a été mis sur pied par la Convention afin d'en faciliter la reconnaissance et la protection. En 2009, la Liste du patrimoine mondial comportait 890 biens, dont 689 biens culturels, 176 biens du patrimoine naturels et 25 biens mixtes (naturels et cultuels) situés dans 148 États (UNESCO, 2009b).

Tout en protégeant les biens et les sites «exceptionnels», le Patrimoine mondial vise à faire connaître les sites, notamment auprès touristes. Des stratégies de promotion du patrimoine culturel et naturel sont alors développées afin d'attirer des touristes vers les territoires où se trouvent ces sites. Pour certaines communautés, dont les biens ou les sites exceptionnels sont reconnus par l'UNESCO, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est donc l'occasion d'attirer un plus grand nombre de touristes sur leur territoire. Étant donné que le Patrimoine mondial devrait avant tout protéger ces biens ou ces sites exceptionnels, on peut se demander jusqu'où il est possible de promouvoir ces sites, sans les mettre en danger. En effet, alors que les objectifs de protection des biens et des sites du Patrimoine mondial apparaissent conformes au développement durable, la promotion touristique développée à partir du caractère exceptionnel des biens et des sites protégés pourrait affecter la protection de ce patrimoine mondial. Attirer un grand nombre de touristes peut générer des revenus touristiques, mais déstabiliser la population locale et fragiliser l'intégrité de ces sites. On peut alors se demander si la promotion touristique est compatible avec le développement durable?

Cet article propose d'analyser la relation entre le Patrimoine mondial et le développement durable. Afin de mieux comprendre comment la promotion des biens et sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial peut affecter le patrimoine culturel et naturel, les auteurs s'interrogent sur le rôle de cette protection à travers la promotion touristique.

1. Sites du patrimoine mondial et tourisme

Les arguments pouvant inciter une communauté à faire inscrire un de ses sites culturels ou naturels sur la Liste du patrimoine mondial sont nombreux (Marcotte et Bourdeau, 2008). Entre le désir de susciter un sentiment d'attachement des citoyens envers leur histoire ou leur patrimoine, le prestige ou la recherche d'un projet rassembleur, la volonté de développer ou maintenir une industrie touristique profitable apparaît également comme un argument majeur. En effet, de plus en plus, les communautés et leurs élus travaillent à rendre leur ville et leur région attrayantes, tant pour les résidents que pour les touristes (cf. pensons à la théorie de la ville créative de Florida [2004]). Dans ce cadre, miser sur la culture, la qualité de vie, la beauté de l'environnement, le caractère exceptionnel du lieu, permet d'augmenter l'attractivité d'un territoire (OECD, 2009). Aussi, en considérant les tendances touristiques actuelles, parmi lesquelles on remarque une croissance de l'intérêt envers la culture et les sites d'exception, la reconnaissance de l'authenticité et de la valeur universelle d'un bien culturel ou naturel ne peut que s'avérer une plus-value pour la destination qui l'abrite. L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial peut donc se présenter comme un argument touristique fort persuasif (Butler et Boyd, 2002; Hall et Piggin, 2002).

Pour les touristes, la reconnaissance qui accompagne l'inscription à la prestigieuse Liste du patrimoine mondial, assure que ce site témoigne d'une situation exceptionnelle, pour la conservation de ressources rares, pour sa beauté, pour sa signification dans l'histoire humaine ou naturelle. À l'instar des parcs nationaux, ces sites sont donc présentés comme des icônes, des attractions majeures à voir absolument, des lieux uniques qui justifient à eux seuls une visite dans cette région (Reinius et Fredman, 2007; Marcotte et Bourdeau, 2009). Par principe, ces sites sont regroupés sur une liste sélective, prestigieuse parce que reconnue internationalement par des experts, comme ayant une « valeur universelle exceptionnelle ». Ces experts ont recours à des critères d'évaluation afin de mesurer la valeur universelle exceptionnelle des biens patrimoniaux à partir notamment du dossier transmis par un État membre de l'UNESCO (Voir le tableau 1) 170. Pour qu'un site soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, l'État sur lequel est localisé le site est invité à soumettre un dossier documentant le caractère représentatif, exemplaire et authentique du lieu. Un bien est alors considéré comme ayant une valeur universelle exceptionnelle s'il correspond à au moins à l'un des critères d'évaluation.

^{170.} Les experts qui détermineront les sites qui seront choisis pour figurer sur la Liste, proviennent du comité du patrimoine mondial, secondé par des experts du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN).

Tableau 1 : Critères d'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle des biens

- « (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
- (iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
- (v) être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
- (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères); représenter des phénomènes naturels remarquables ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles;
- (viii) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification;
- (ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ; contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation. »

Source: UNESCO (2008, p.22).

Dans une volonté de s'assurer que la Liste du patrimoine mondial est « représentative, équilibrée et crédible » (UNESCO, 2008), des stratégies ont été mises en place afin de favoriser la représentativité de toutes les régions du monde. Alors que certaines régions, actuellement sous-représentées, se voient fortement encouragées à soumettre les dossiers de candidature (voir Scholze, 2008), les États qui sont déjà bien représentés, sont invités à diminuer le rythme des demandes soumises. De cette façon, on s'assure que la Liste correspond bel et bien à ses prétentions d'universalité du patrimoine de l'humanité.

Historiquement, la Convention ne traitait que peu de l'impact de l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial sur l'attractivité et le développement de l'industrie touristique. L'esprit du Patrimoine mondial était de faire connaître et de protéger les sites patrimoniaux, et non d'en faire des attractions touristiques. Encore aujourd'hui, lorsqu'il est question du tourisme dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (UNESCO, 2008), c'est davantage de la protection des sites contre les risques

d'une surfréquentation touristique dont il est question, que de la promotion de ces sites. Toutefois, le Centre du patrimoine mondial, responsable de la gestion de la Liste, apparaît de plus en plus conscient du rôle que jouent les sites dans l'attractivité des destinations. On remarque ainsi une présence grandissante des sites du patrimoine dans la promotion touristique et dans l'établissement de partenariats avec l'industrie touristique. Par exemple, en 2001, le Centre proposait un programme touristique s'adressant aux sites du patrimoine mondial (World Heritage Tourism Programm). À travers diverses activités de formation et de commercialisation, ce programme visait à favoriser le partenariat entre les organisations touristiques et patrimoniales (Pederson, 2007). Ce programme visait ainsi à pourvoir les gestionnaires des sites des connaissances requises pour créer des plans de développement touristique qui assureraient tant le développement de l'industrie touristique que la conservation des ressources patrimoniales. En 2004, toujours dans le cadre de ce programme, les sites du patrimoine mondial étaient représentés à une bourse touristique (Berlin International Bourse Travel) (Pederson, 2007). L'implication grandissante du Centre du patrimoine envers l'industrie touristique l'amenait à recevoir le « World Tourism Award » en 2008. Toujours en 2008, le Centre du patrimoine mondial collaborait avec l'éditeur Our Place, à la publication d'une série de dix livres « Places of Wonder et Discovery » présentant des photographies de sites du patrimoine mondial. Cette publication renforce encore la participation des sites à la promotion touristique de leur région en démontrant leur beauté exceptionnelle.

En 2009, l'UNESCO s'associait à Trip Advisor afin de mieux faire connaître les sites du patrimoine mondial aux 25 millions d'internautes navigant mensuellement dans les pages du site de voyage. L'objectif de ce partenariat est de faire connaître les sites du patrimoine aux touristes potentiels et de permettre aux gestionnaires de ces sites d'obtenir une évaluation de la part des visiteurs. On escompte également qu'une meilleure connaissance des sites entraînera une contribution plus grande aux efforts de conservation (Tripadvisor, 2009), et notamment du financement de cette conservation. Ce partenariat entre le Centre du patrimoine mondial et TripAdvisor, a permis la réalisation d'une vaste enquête internationale sur les lieux historiques, culturels et naturels de la planète (Écho touristique, 2009 ; Le Quotidien, 2009). Les résultats de cette enquête démontrent le grand intérêt des individus à l'égard de ces sites culturels et naturels, ainsi que face aux sites du patrimoine mondial en particulier. Cette étude soulignait également que les individus seraient davantage enclins à contribuer financièrement ou d'autres façons, à la conservation et préservation des sites s'ils les connaissaient mieux (Tripadvisor 2009), et s'ils avaient plus d'informations pour savoir comment le faire (PR Newswire 2009).

2. Tourisme culturel et patrimoine mondial

Le tourisme poursuit une croissance phénoménale depuis plus de 60 ans, ce qui en a fait un phénomène économique et social exceptionnel du dernier siècle (OMT, 2009). Pour ce qui est du tourisme culturel, à l'intérieur duquel on peut compter la visite de sites du patrimoine mondial, ce phénomène est apparu de façon marquée au cours des années 1990, où il a alors connu une croissance particulièrement rapide (OECD, 2009; Poria et al., 2003). Plusieurs tendances sociales en expliquent la montée. Que ce soit la recherche d'une forme d'esthétisation de la vie quotidienne (Featherstone, 1992), une certaine nostalgie pour le passé, les modifications de la perception du temps et de l'espace (Harvey, 1990) qui ont suscité la crainte devant la perte des repères et qui a à son tour entraîné la recherche d'une identité personnelle aussi bien que collective, ces tendances ont amené les individus à se tourner vers le passé. La fréquentation des sites du patrimoine, à la fois écrin et écran du passé, pouvaient donc calmer ces inquiétudes.

Les appréhensions devant ces transformations, et la crainte de la perte de la culture populaire sous la machine implacable de la mondialisation, ont également encouragé la valorisation de la culture populaire et quotidienne, notamment par le tourisme. Cette valorisation sociale et économique amenée par le tourisme a pu ainsi paraître comme une façon de sauver des cultures « en voie de disparition » (Voir à ce sujet Picard, 1996). Selon cette perspective, le tourisme culturel serait un « bon tourisme », un « tourisme intelligent » qui protégerait contre les excès et la destruction du tourisme de masse. Le tourisme culturel, comme l'écotourisme, seraient ainsi considérés comme des façons de « sauver le monde », aux sens propre et figuré, comme des façons, pour les communautés locales, de contrôler leur développement et de s'en approprier les retombées (Richards, 2001).

Au-delà des angoisses existentielles, le tourisme culturel est également en croissance, car de plus en plus de pays reconnaissent dans la culture un avantage concurrentiel majeur pour leur industrie touristique. La culture, matérielle aussi bien qu'immatérielle, est en effet maintenant largement reconnue comme un facteur d'attractivité et de compétitivité touristique (OECD, 2009). Finalement, on assiste à une croissance de l'offre culturelle, également parce qu'on assiste à une croissance du tourisme et du temps de loisir en général (Richards, 2001).

Ainsi, dans un monde auquel on reproche l'homogénéisation et la standardisation, plus les sites sont authentiques, uniques, plus ils présentent un fort pouvoir d'attraction. Certaines études démontrent précisément que la valeur accordée aux sites avant le voyage influence les attentes des touristes. Contrairement à la théorie de confirmation des attentes, dans le cas du patrimoine, plus les attentes sont élevées avant le voyage, plus les touristes évalueront de façon

positive la qualité de la destination et de leur expérience (Filipova, 2008). La reconnaissance internationale des sites, par des experts de surcroît, laisse donc penser l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, assurera aux visiteurs une expérience positive. On sait d'ores et déjà que les touristes étrangers sont plus intéressés aux activités culturelles que les résidents locaux (Richards, 2001). À la recherche d'un site exceptionnel, les touristes trouveront dans la Liste du patrimoine mondial une justification supplémentaire à leur voyage. Outre l'intérêt général des individus envers les sites d'histoire et de culture, la reconnaissance du caractère exceptionnel et unique d'un site laisse aussi penser à une attractivité plus grande de la destination, même si cette inscription ne se traduit pas automatiquement par une croissance conséquente du nombre de touristes (Buckley, 2004).

3. Sites du patrimoine mondial et développement durable : même combat

3.1. Développement et tourisme durables

Depuis les années 1950, les préoccupations envers l'environnement se sont faites de plus en plus présentes et importantes. Les deux textes fondateurs auxquels on se réfère le plus souvent lorsqu'il s'agit de définir le développement durable sont la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (communément nommée le Rapport Brundtland) en 1987 et la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), ou le "Sommet planète Terre", en 1992. Le Rapport Brundtland définissait alors le développement durable comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Il définissait également quatre grands principes, dont la protection du patrimoine humain et de la biodiversité (les autres étant la planification et la prise de décision holistique, la préservation des processus écologiques et une croissance qui peut perdurer dans le temps). Ce rapport ainsi que les conférences internationales qui ont suivi, ont ainsi sensibilisé les citoyens à la nécessité de changer les modes de production et de consommation, de protéger les ressources, la santé et l'intégrité de l'écosystème. Tous et chacun sont conscients qu'il faut assurer un développement harmonieux des dimensions économique, environnemental, social, et l'équité intergénérationnelle (Baume et Morell, 2007; Rodwell, 2007).

Comme pour le développement durable, les principes du tourisme durable impliquent généralement les dimensions économique, environnementale et sociale (Swarbrooke, 1999). Selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT, 2004), le tourisme durable ne se restreint pas seulement à l'écotourisme ou au tourisme culturel, mais il s'applique à toutes les formes de tourisme. Pour

ce faire, le tourisme durable doit « Exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement... en préservant les processus écologiques... Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil... (et) Assurer une activité économique viable sur le long terme.» (OMT, 2004).

L'expansion importante et très concurrentielle de l'industrie touristique, notamment avec la concurrence grandissante des pays émergents et de leurs faibles coûts de main d'œuvre, la volatilité de son économie causée par des éléments incontrôlables (ex. la variabilité des taux de change, le climat, les guerres et le terrorisme, les pandémies), sa consommation importante de ressources, et de ressources fragiles en particulier, l'ont en effet amené à revoir son système de production et à se tourner vers le développement durable (Van der Yeught, 2009). D'autre part, les touristes recherchent également une plus grande qualité d'expérience touristique et exigent la protection des ressources à la base de leur expérience. Dans ce cadre, le tourisme durable, qui invite touristes et producteurs à réfléchir à l'équilibre entre la protection du patrimoine, l'équité sociale et la croissance économique, apparaît comme une solution concrète, sinon obligatoire.

3.2. Développement durable et sites du patrimoine mondial

Si l'idée de préserver le patrimoine naturel a émergé il y a plus d'un siècle, notamment avec la création du concept de parc national (Reinius et Fredman, 2007), ce sont véritablement les destructions massives de la Deuxième Guerre et l'accélération des activités de production économique et des changements sociaux, pensons à l'urbanisation, qui ont forcé la protection des sites culturels et naturels. Avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm et la création de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'année 1972 a vu naître deux conventions majeures pour la protection et la conservation de l'environnement et du patrimoine (Rodwell, 2007). Les deux conventions, quoique rattachées à des concepts différents et ayant des lieux d'application différents, ont de nombreux points communs. Ces deux conventions, apparues lorsqu'on a constaté la perte d'équilibre entre les forces de l'homme sur la nature, sont liées par les mêmes préoccupations, reliées à l'effet des guerres, de la croissance de la population, de la déforestation, de la perte des habitats, de l'augmentation de toutes les formes de pollutions (Rodwell, 2007). Les deux conventions reconnaissent l'importance d'assurer l'harmonie du monde et de la nature dans une perspective à long terme, de la nécessité d'améliorer la qualité de vie de tous les organismes vivants.

Par leurs principes, les deux conventions s'inscrivent à l'intérieur d'une perspective de développement durable qui ne tient pas uniquement compte de la protection de l'environnement utile à l'industrie touristique, mais de l'environnement nécessaire à la vie des communautés locales également. Le développement durable des

sites du patrimoine vise ainsi à faire connaître les sites du patrimoine auprès de la population locale, à favoriser son éducation, notamment sur la façon de protéger les sites, à stimuler le tourisme dans une perspective de développement économique, mais également culturel et social. Le développement durable des sites du patrimoine mondial se définit donc également à l'intérieur des dimensions économiques, environnementales et socioculturelles.

3.2.1. Dimension économique

D'un point de vue économique, le tourisme durable vise à optimiser les bénéfices tout en diminuant les coûts, à assurer une redistribution équitable au sein de la communauté, et notamment des communautés vivant dans une situation précaire, et à stimuler les entreprises locales (Swarbrooke, 1999). Même si l'augmentation de la fréquentation des sites nouvellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial est généralement faible (entre 1 et 5 %) (Hall, 2006), on considère généralement qu'elle a des effets positifs, notamment parce que les sites sont alors davantage fréquentés par des touristes internationaux, qui eux dépensent plus.

La reconnaissance apportée par le Patrimoine mondial favorise également la plupart des sites touristiques en les consacrant comme icônes. Ces lieux sont dès lors instantanément reconnus par les touristes et ils deviennent des facteurs d'attraction majeurs pour attirer les touristes, pour les convaincre de faire de nombreux kilomètres pour voir ces sites uniques. En effet, bon nombre de touristes établiront leur itinéraire de façon à pouvoir visiter ces sites. Dans certains pays comme l'Australie, la Chine, l'Afrique du Sud, les touristes défieront même de grandes distances pour les voir, et consommeront du coup, beaucoup de ressources (Becken, 2005).

Le tourisme étant une « industrie industrialisante », il permettra de stimuler l'économie locale. Le tourisme permet d'engager une main d'œuvre peu qualifiée, ce qui peut favoriser l'engagement de ce type de travailleurs. L'inscription sur la liste peut également permettre une revalorisation foncière, et s'avérer un argument de marketing territorial pour d'autres clientèles que la clientèle touristique en démontrant la qualité architecturale ou l'esthétique des lieux. La reconnaissance peut ainsi favoriser la réutilisation du patrimoine et augmenter la valeur esthétique et économique du site (Worthing et Bond, 2008). Pour les pays développés, les avantages associés au Patrimoine mondial sont davantage intangibles : fierté et attachement des résidents, reconnaissance internationale, mais il importe de souligner que l'inscription peut également influencer positivement la levée de fonds et des activités de financement (Hazen, 2008).

3.2.2. Dimensions environnementales

La Convention exige que les sites soient protégés et gérés de façon à conserver l'intégrité et l'authenticité qui ont justifié leur titre de Patrimoine mondial. Elle

exige qu'une zone tampon protège également le site (Rodwell, 2007). En effet, avant d'inscrire un de leurs sites sur la Liste, les États s'engagent à en assurer la protection. Les moyens déployés sont alors une façon d'assurer la qualité du site reconnu. Le formulaire de proposition d'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial prend donc en compte les contraintes associées au tourisme, il exige de considérer la capacité de charge, les risques de détériorations physiques et de la perturbation des modes de vie des résidents. Dans ce cadre, on peut reconnaître les mêmes principes de protection et de reconnaissance qui ont cours dans l'établissement des parcs nationaux (Reinius et Fredman, 2007).

3.2.3. Dimensions sociales

Bien que les dimensions sociales soient plus intangibles et difficiles à évaluer, on peut affirmer que l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial peut générer des bénéfices sociaux, psychologiques et politiques, pour le bien des nations, des individus et des groupes dont le patrimoine est reconnu. Cette reconnaissance s'appuie sur des valeurs telles l'historicité, l'exemplarité, la beauté et l'identité. Le patrimoine, et le regard des Autres sur ce patrimoine, peuvent donner un sens à la vie collective et individuelle, il donne plus de valeur à l'histoire (Bonard et Felli, 2008; Venon, 2004). Le touriste, comme regard extérieur vient donc valider le sens de l'histoire, le lieu patrimonial, il lui donne une valeur (Lazzarotti, 2003).

La conservation des territoires n'est donc pas qu'une question architecturale, mais aussi une question de valeur sociale, humaine, de qualité de vie (Marcotte et Bourdeau, 2008). Nicholas et al. (2009) démontrent que les individus les plus attachés à leur communauté sont aussi les partisans les plus impliqués dans le développement durable et la reconnaissance du site au Patrimoine mondial, mais ils sont moins positifs à l'égard du tourisme en général, tourisme dont ils considèrent que le développement a un impact négatif sur la qualité de vie.

4. Discussion : les défis de l'équilibre

La revue de la littérature sur le Patrimoine mondial et le développement durable nous permet de cibler deux problématiques particulièrement complexes: 1) la contradiction pouvant exister entre la protection des sites et l'effort consacré à leur promotion et leur attractivité, et 2) le rôle fondamental des parties prenantes pour assurer à la fois la protection des sites et une croissance durable de l'industrie touristique. En effet, bien que l'apparition du Patrimoine mondial soit concomitant aux premières conférences internationales sur l'environnement et que les orientations de gestion de la Convention de l'UNESCO soulignent vouloir suivre cette perspective de développement durable, force est de constater que plusieurs contradictions empêchent d'associer aussi directement Patrimoine mondial et développement durable.

4.1. Conservation et attractivité : partenaires ou adversaires ?

Quoique les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (UNESCO 2008) reconnaissent clairement les liens entre ses objectifs et le développement durable : « La protection et la conservation du patrimoine naturel et culturel constituent une importante contribution au développement durable » (UNESCO, 2008, p.2), elles reconnaissent également que « L'État partie et ses partenaires doivent s'assurer qu'une telle utilisation durable n'a pas d'effet négatif sur la valeur universelle exceptionnelle, l'intégrité et/ou l'authenticité du bien. En outre, toute utilisation doit être écologiquement et culturellement durable. Pour certains biens, l'utilisation humaine n'est pas appropriée » (UNESCO, 2008, p.31). La dernière phrase laisse ainsi comprendre que le rôle du Patrimoine mondial demeure résolument la conservation et la protection des ressources, avant le développement touristique, aussi durable soit-il.

L'objectif premier de la création du Patrimoine mondial concerne en effet la protection des sites et non leur développement touristique. L'analyse du tableau 1, représentant les critères d'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle des biens, démontre d'ailleurs qu'il y est question de conservation, d'unicité, du caractère remarquable, mais non de développement touristique durable. La durabilité ne fait donc pas partie des critères de sélection, quoiqu'elle intervienne indirectement par la suite. En effet, pour assurer la crédibilité et la qualité des sites inscrits sur la Liste, le comité exige des plans de gestion des sites et des évaluations tous les six ans. Landorf (2009), qui a procédé à l'étude de six plans de gestion de sites, conclut que la dimension environnementale, qui concerne la protection des sites, est la dimension la plus facilement identifiable et quantifiable dans les plans de gestion des sites étudiés. Les dimensions sociale et économique sont plus difficiles à défendre. L'éducation à faire auprès du public, le développement d'un sentiment d'attachement envers le patrimoine mondial sont beaucoup plus difficiles à traduire en indicateurs, et à évaluer. Il importe aussi de noter que si l'impact négatif d'une pression trop grande de l'industrie touristique se mesure relativement aisément sur le patrimoine tangible, notamment par les études de capacité de charge, il est autrement plus difficile d'en évaluer l'impact sur le patrimoine intangible (Landorf, 2009).

4.1.1. Dimension économique

Rappelons qu'avec la faible augmentation de la fréquentation des sites nouvellement inscrits (Hall, 2006), la reconnaissance d'un site comme Patrimoine mondial n'a pas automatiquement de retombées économiques marquantes. Par exemple, les sites du Patrimoine sont beaucoup moins connus et reconnus que les parcs nationaux (Reinius et Fredman, 2007). Jusqu'à maintenant, l'inscription sur la Liste n'est donc ni une panacée pour la protection du patrimoine, ni une marque qui aurait une efficacité marketing infaillible (Marcotte et Bourdeau, 2008).

Un développement rapide du tourisme dans les sites, développement entraîné par une promotion expansive, pourrait toutefois changer la donne.

On constate aussi que les retombées économiques sont largement dépendantes de la prise en considération des dimensions environnementale et sociale. En effet, nous verrons qu'un développement trop rapide ou incontrôlé de l'industrie touristique a des impacts sur les autres dimensions, qui à leur tour, limiteront les retombées économiques. L'implication grandissante des sites du Patrimoine envers l'industrie touristique, notamment par le biais de la promotion, pose donc des interrogations. En effet, ce qui est bon pour le tourisme est rarement bon pour la conservation, et ce qui est bon pour la conservation, l'est rarement pour le tourisme (Kerr, 1994). Si l'établissement de partenariat avec des géants de l'industrie touristique permet sans aucun doute aux sites d'être mieux connus, et vraisemblablement d'augmenter les revenus pour le financement de projets de conservation, il faut aussi s'attendre à une augmentation de la fréquentation de ces sites, et une fréquentation non seulement virtuelle. Dans ce cas, augmenter la promotion et l'attractivité des sites risque donc de créer l'effet inverse de celui recherché.

4.1.2. Dimension environnementale

La fréquentation touristique, qui pour les sites les plus connus est déjà très soutenue (ex. Venise), ou la hausse de la fréquentation attendue à la suite de l'attribution du titre de Patrimoine mondial, entraîne inévitablement l'aménagement de services touristiques d'accueil et accentue la pression sur les ressources patrimoniales et la capacité de charge écologique et sociale. Il faut en effet conserver le caractère authentique des lieux, cet esprit des lieux (ICOMOS, 2008) qui attirent fondamentalement les touristes, tout en maintenant, et parfois même en augmentant, les services touristiques. Cette recherche d'équilibre se pose pour toutes les villes, mais il est encore plus fragile pour les cités historiques et touristiques, confrontées à la saisonnalité, la transformation des services de base (les commerces et services de proximité) en sites touristiques (boutiques de souvenir, bars et restaurants), à la spéculation foncière, à la congestion, et à la densité élevée de visiteurs (Hall et Piggin, 2001). Se pose également la difficulté de l'équilibre entre la protection des ressources et des biens patrimoniaux et la reconnaissance du fait que les villes sont des lieux vivants, et qu'ils doivent être vivants pour attirer les touristes (Pendlebury et al. 2009).

4.1.3. Dimension sociale

Lorsqu'il y a surfréquentation des sites patrimoniaux par les touristes et que la capacité de charge sociale est dépassée, non seulement les résidents seront-ils affectés directement par les conséquences négatives de cette surfréquentation (Van-der-Borg et al., 1996), mais les touristes également en subiront les conséquences. Des formes de délinquance peuvent ainsi apparaître (vol et agression de touristes, tourisme sexuel) et en diminuer l'attractivité de la

destination. Par exemple, plusieurs sites patrimoniaux centraméricains ont acquis une réputation à ce point mauvaise qu'elle amène les touristes à contourner ces sites ou à faire une visite rapide, et sans retombée économique (Raymond, 2004).

Ajoutons que certaines destinations reconnues ou sur le point d'être inscrites sur la Liste, ont subi une spéculation foncière et que les résidents n'ont plus les moyens d'y vivre (Hawkins et al, 2009; Scholze, 2008). Il est cynique de constater que ces sites, qui sont reconnus pour leur valeur universelle, échappent alors aux populations qui les ont fait naître. Le développement touristique peut alors facilement briser l'équilibre entre la valorisation et la destruction de la culture locale. Ce qui est reconnu et valorisé par le tourisme extérieur, peut également entraîner une « folklorisation » de la culture locale, tandis que les communautés locales refusent la muséification de leur culture et de leur environnement. Le non-respect de cet équilibre résulte alors en une touristification, en une transformation des pratiques culturelles traditionnelles en l'offre culturelle pour des touristes à la recherche de nouvelles expériences (Evans 2002; Firat et Dholakia, 1998).

En effet, parmi les touristes, certains recherchent davantage une « atmosphère » qu'ils ne sont à la recherche de connaissance (ex. Venon, 2004). On retrouve ainsi des « touristes visitant des sites culturels » et des « touristes culturels », ces derniers seulement ayant un intérêt majeur pour le site visité. Les premiers choisissent de s'y rendre pour le plaisir du décor, sans chercher à en connaître la valeur patrimoniale ou historique du site (Li et al., 2008), ni sans doute à contribuer à la protection du site.

4.2. Les parties prenantes

L'implication des parties prenantes (gestionnaires des sites, entreprises touristiques, organisme de développement et de promotion touristique, État, résidents, touristes) dans le développement des sites du patrimoine mondial est largement reconnue, tant par la communauté scientifique que par l'UNESCO (ex. Aas et al., 2005; Evans, 2002; Hawkins et al., 2009, Nicholas et al. 2009). En effet, la Convention considère que « Les États parties sont encouragés à préparer les propositions d'inscription avec la participation d'une large gamme d'acteurs concernés, y compris des gestionnaires de sites, autorités locales et régionales, communautés locales, ONG et autres parties intéressées ». (UNESCO, 2008, p.32). Si la communauté locale n'est pas impliquée, elle risque de mal comprendre les implications de cette nomination, et même craindre de perdre son autonomie dans la gestion du territoire (Hazen, 2008; Van der Aa et al, 2004). Ceci apparaît d'autant plus vrai si l'on considère que l'État national qui propose la reconnaissance s'engage à maintenir la préservation du site ou du bien, mais doit se soumettre dans une certaine mesure aux contraintes de l'organisation internationale qu'est l'UNESCO. Certains peuvent alors s'inquiéter

de l'ingérence d'un organisme international dans la gestion des espaces publics nationaux (Voir à ce sujet Hazen, 2008).

Si le rôle des acteurs entre les niveaux international et national pour assurer à la fois la protection du patrimoine et une croissance durable de l'industrie touristique n'est pas toujours clair, on observe que les intérêts des divers groupes au niveau local ne convergent pas toujours dans la même direction. En effet, les communautés étant elles-mêmes constituées de plusieurs groupes, qui ont des intérêts différents, travaillent parfois de façon opposée ou contradictoire (Filipova, 2008, McKercher et Cros 2002, Saarinen, 2006). Les acteurs locaux ex. le gouvernement, les gestionnaires des sites, les universitaires - directement impliqués dans la gestion ou dans l'étude des sites du patrimoine diffèrent parfois quant à leur perception de la bonne santé de ces sites (Voir à ce sujet l'étude de Hawkins et al., 2009). En outre, les sites qui intègrent de nombreuses propriétés privées sur leur territoire posent un niveau de collaboration encore plus grand (Worthing et Bond, 2008). La gestion et le développement des villes historiques est également complexe, ce sont des lieux vivants, avec une population parfois dense, des infrastructures fragiles à cause de leur âge, avec des pressions de développement, avec une gouvernance souvent fragmentée (ICOMOS, 1993).

Conclusion

La promotion des sites de la Liste patrimoine mondial est-elle compatible avec une approche de développement durable visant à protéger la ressource patrimoniale ? Afin de tenter de répondre à cette question il faut prendre en compte que l'attractivité des sites est notamment tributaire du caractère exceptionnel des biens du patrimoine mondial. En d'autres mots, le caractère exceptionnel des biens du patrimoine mondial augmente l'intérêt des touristes envers ces sites. Il faut également considérer qu'afin de faire connaître au niveau local les biens du patrimoine aux résidents, on doit promouvoir l'existence de ces sites. Il peut apparaître paradoxal que la protection des sites du patrimoine augmente l'attractivité du site et en même temps risque de détruire ces mêmes sites. Ne pas faire connaître ces sites serait également contradictoire puisque la reconnaissance et la préservation de ces sites seraient alors inutiles.

Les responsables de sites du patrimoine sont également confrontés à un manque de ressources financières, ils devront trouver de nouvelles sources de revenus. La promotion touristique des sites du Patrimoine mondial semble alors inévitable. Si la promotion de sites protégés apparaît inévitable, il est impératif de mieux comprendre ses impacts à court et à long terme sur le développement durable (Voir figure 1).

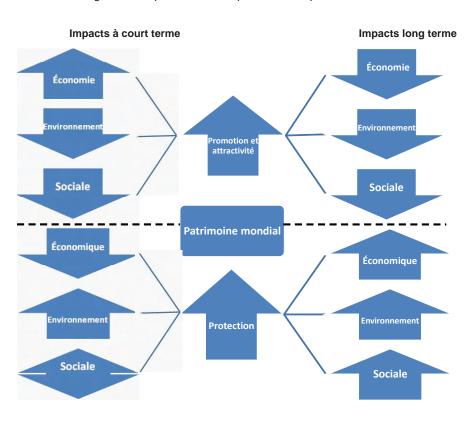


Figure 1: La promotion et la protection du patrimoine mondial

À court terme, la protection d'un site classé sur la Liste du patrimoine mondial pourrait avoir des impacts positifs sur la dimension environnementale, mais pourrait avoir des impacts négatifs sur la dimension économique. Par exemple, en protégeant l'intégrité et l'authenticité du site de façon à justifier le titre obtenu de Patrimoine mondial, le nombre de visiteurs, touristes ou résidents, pourrait alors être contrôlé ou réduit. Par conséquent, les bénéfices économiques d'un site qui était auparavant fréquentés seront réduits. À court terme, la protection du site touristique pourrait avoir un double effet sur la dimension sociale. En effet, par la reconnaissance, les populations locales pourraient se voir reconnaître une partie de leur histoire et de leur identité. Par contre, elles pourraient également se voir imposer des contraintes internationales sur la façon avec laquelle les biens du patrimoine étaient utilisés.

À court terme, la promotion d'un site classé sur la Liste du patrimoine mondial pourrait avoir des impacts positifs sur la dimension économique. Tant les acteurs locaux qu'internationaux de l'industrie touristique pourraient profiter de l'utilisation

promotionnelle de ces sites du patrimoine. C'est qui explique l'intérêt d'entreprises telles que TripAdvisor ou encore l'intérêt de certains voyagistes. Par contre, les conséquences à court terme de la promotion peuvent avoir des impacts négatifs sur la dimension environnementale en créant une surfréquentation des sites du patrimoine mondial. Les conséquences de cette surfréquentation peuvent alors être négatives sur la dimension sociale en diminuant la qualité de vie des résidents (Van-der-Borg et al., 1996).

À long terme, la protection d'un site classé sur la Liste du patrimoine mondial pourrait avoir des impacts positifs sur les dimensions économiques, environnementales et sociales. Les actions de protection à long terme protègent alors la culture des sociétés et l'environnement du site, mais les impacts économiques pourraient être moindres sans action promotionnelles. Quand aux actions promotionnelles à long terme, répétées et intenses, elles pourraient affecter négativement les trois dimensions du développement durable par une surfréquentation du site par les touristes. Le caractère exceptionnel du site du Patrimoine mondiale pourrait alors s'en trouver affecté.

La proposition d'inscrire un site sur la Liste peut s'avérer un projet mobilisateur au sein d'une région, mais pour que l'effet soit durable, les parties prenantes doivent prendre des mesures à plus long terme, qui viseront alors à mettre en valeur la qualité de leur site, ce qui aura pour effet de valoriser la communauté locale, et qui attirera les touristes pour son caractère vivant et authentique. Dans le cas des pays qui dépendent grandement de l'économie touristique, les réglementations à court terme, qui pourraient interdire certaines activités polluantes ou dangereuses pour les ressources, ou encore qui pourraient chercher à contrôler ou réduire le nombre de visiteurs, pourraient créer des émois. Il faut alors aider les entreprises et la population qui vit de ces activités à transformer leur offre de service et joindre des clientèles différentes, qui partagent les valeurs du « patrimoine durable » (Ex. Nzama, 2008).

La promotion des sites du patrimoine mondial apparaît compatible avec une approche de développement durable tant et aussi longtemps que la promotion et l'attractivité ne sont pas trop élevées ou sont contrôlées. En fait, tout réside dans la croissance de la fréquentation du site sans quoi la ressource patrimoniale en sera affectée.

Bibliographie

Aas C., Ladkin A. et Fletcher J. (2005), "Stakeholders collaboration and heritage management", *Annals of Tourism Research*, Vol. 32, No. 1, p. 28-48.

Baume F. J. et Morell M. (2007), « Transversal indicators and qualitative observatories of heritage tourism", In *Cultural tourism : Global and local perspectives*, G. Richards (ed), The Haworth Press, New York, p.169-194.

Becken S. (2005), "The role of tourist icons for sustainable tourism", Journal of Vacation



Marketing, Vol. 11, No. 1, p. 21-30.

Bonard Y. et Felli R. (2008), « Patrimoine et tourisme urbain : la valorisation de l'authenticité à Lyon et Pékin », *Articulo - Revue de sciences humaines*, No. 4, Consultée en ligne le 15 décembre 2009 http://articulo.revues.org/index719.html.

Butler R. et Boyd S. (2002), *Tourism and National Parks*, John Wiley & Sons Ltd, Toronto.

Buckley R. (2004), "The Effects of World Heritage Listing on Tourism to Australian National Parks", *Journal of Sustainable Tourism*, Vol. 12, p. 70-84

Écho touristique (2009), TripAdvisor soutient l'Unesco, Consulté en ligne le 15 décembre 2009, http://www.planetmonde.com/2009/tripadvisor-soutient-lunesco/

Evans G. (2002), "Living in a World Heritage City: stakeholders in the dialectic of the universal and particular", *International Journal of Heritage Studies*, Vol. 8, p. 117-135.

Featherstone M. (1992), Consumer Culture & Postmodernism, Sage, London.

Filipova M. (2008), "Challenges before the achievement of a sustainable cultural tourism", *Tourism and Hospitality Management*, Vol.14, No. 2, p. 311-322.

Firat A F. et Dholakia N (1998), Consuming People: From political economy to theatres of consumption, Routledge, London.

Florida R. (2004), Cities and the Creative Class, Routledge, London.

Hall M. (2006), "World Heritage, tourism and implementation: What happens after listing?" In *Managing World Heritage Sites*, A. Fyall et A. Leask (eds), Butterworth-Heinemann, Oxford, p.18-32.

Hall M. C. et Piggin R (2002), "World Heritage sites: managing the brand". In *Managing World Heritage Sites*, A. Fyall et A. Leask (eds), Butterworth-Heinemann, UK, p.203-219. Hall M. C. et Piggin R (2001), "Tourism and World Heritage in OECD countries", *Tourism Recreation Research*, Vol. 26, No. 1, p.103-105.

Harvey D. (1990), *The Condition of Postmodernity*, Blackwell Publishers, Cambridge (Mass).

Hawkins D. E., Chang B. et Warnes K. (2009), "A comparison of the National Geographic Stewardship Scorecard Ratings by experts and stakeholders for select World Heritage destinations", *Journal of Sustainable Tourism*, Vol. 17, No. 1, p. 71-90.

Hazen H. (2008), "« Of outstanding universal value »: The challenge of scale in applying the World Heritage Convention at national parks in the US", *Geoforum*, Vol. 39, p. 252-264.

ICOMOS (2008), Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu, Consulté en ligne le 15 décembre 2009. http://www.international.icomos.org/quebec2008/quebec_declaration/pdf/GA16_Quebec_Declaration_Final_FR.pdf

ICOMOS (1993), Tourism at World Heritage Cultural Sites: the site Manager's Hand Book, ICOMOS, Paris.

Kerr A.(1994), Strange bedfellows: An uneasy alliance between cultural conservation and tourism. ICIMOS, Canada.

Landorf C. (2009), "Managing for sustainable tourism: A review of six cultural world Heritage sites", *Journal of Sustainable Tourism*, Vol. 17, No 1, p. 53-70.

Lazzarotti O. (2003), « Tourisme et patrimoine », Annales de Géographie, No 629, p. 91-110.

Le quotidien (2009) Tripadvisor s'engage aux côtés de l'Unesco, Consulté en ligne le 15 décembre 2009, http://www.quotidiendutourisme.com/site/technologie-internet-tripadvisor-s-engage-aux-cotes-de-l-unesco-44831.html

Li M., Wu Bi et Cai L. (2008), "Tourism development of World Heritage Sites in China: A geographic perspective", *Tourism Management*, No. 29, p. 308-319.

Marcotte P. et Bourdeau L. (2009). « Les parcs nationaux du Québec : une expérience touristique, l'accessibilité et des défis ! », FrancVert, Vol. 6, No. 2, 7 pages.

Marcotte P. et Bourdeau L. (2008), « L'industrie touristique et l'inscription sur la Liste du

patrimoine mondial : Attentes et déceptions », *Journée de recherche sur l'attractivité du territoire*, ESC St-Etienne, 24 pages.

McKercher B. et Cros H. (2002), Cultural Tourism: the partnership between tourism and cultural heritage management. The Haworth Hospitality Press, London.

McLean F. (2002), Marketing the museum. Routledge, London.

Nicholas L. N, Thapa B. et Ko J.Y. (2009), "Residents' perspectives of a world Heritage site. The Pitons Management Area, St. Lucia", *Annals of Tourism Research*, Vol. 36, No. 3, p. 390-412.

Nzama A.T. (2008), "The Promotion of Sustainable Tourism within the World Heritage Sites: Lessons from iSimangaliso World Heritage Park in South Africa", *Journal of Tourism*, Vol. 9, No. 2, p. 161-177.

OECD (Organisation for Economic Co-Operation and Development) (2009), *The Impact of Culture on Tourism*, OECD publications, Paris.

OMT (Organisation mondiale du tourisme) (2004), Concepts et définitions. Développement durable du tourisme. Définition conceptuelle, Consulté en ligne le 15 décembre http://www.worldtourism.org/francais/frameset/frame_sustainable.html

OMT (Organisation mondiale du tourisme) (2009) *Historical perspective of world tourism*, Consulté en ligne le 15 décembre : http://unwto.org/facts/eng/historical.htm

Pederson A. (2007), "The World Heritage Tourism Program: Lessons Learned", In *Tourism and protected areas: benefits beyond boundaries,* R. Bushell, P. F. J. Eagles, (eds), CABI, UK, p. 115-128.

Pendlebury J., Short M. et While A. (2009) « Urban World Heritage Sites and the problem of authenticity », *Journal Cities*, sous presse, p. 1-10.

Picard M. (2006) Bali: Cultural tourism and touristic culture, Archipelago Press, Singapore.

Poria Y., Butler R. et Airey D. (2003), "The core of heritage tourism", *Annals of Tourism Research*, Vol. 30, No. 1, p. 238-254.

New P.R. (2009), *TripAdvisor Launches World Heritage Campaign*, Consulté en ligne le 15 décembre 2009 http://www.prnewswire.com/news-releases/photos-tripadvisor-launches-world-heritage-campaign-calls-on-the-worlds-largest-travel-community-to-help-protect-the-worlds-most-important-places-65746447.html

Raymond N. (2004), « Tourisme et patrimoine en Amérique centrale et andine : le poids du contexte politique, économique et social » In *Tourisme & Patrimoine. Un moment du Monde*, Lazzarotti O. et Violier P. (eds), Presses de l'Université d'Angers, France, p.85-103.

Reddy M.V. (2009), "World Heritage Site selection in sensitive areas: Andaman and Nicobar Islands", *Journal of Heritage Tourism*, Vol. 4, No. 4, p. 267-285.

Reinius S.W. et Fredman P. (2007), "Protected Areas as Attractions", *Annals of Tourism Research*, Vol. 34, No. 4, p. 839-854.

Richards G. (ed) (2001), *Cultural Attractions and European Tourism*, CABI Publishing, UK, p. 3-29.

Rodary E. (2008), "Développer la conservation ou conserver le développement. Quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir », *Mondes en développement*, Vol. 35, No. 141, p. 81-92

Rodwell D. (2007), Conservation and sustainability in Historic Cities, Blackwell Publishing, UK.

Saarinen J. (2006), "Traditions of sustainability in tourism studies", *Annals of Tourism Research*, Vol. 33, No. 4, p. 1121-1140.

Scholze M. (2008) "Arrested Heritage. The Politics of Inscription into the UNESCO World Heritage List: The Case of Agadez in Niger", *Journal of Material Culture*, Vol. 13, No. 2, p. 215-231.

Swarbrooke J. (1999), Sustainable Tourism Management, CABI International, UK.



Tripadvisor (2009), What are UNESCO and World Heritage, Consulté en ligne le 15 décembre http://www.tripadvisor.com/WorldHeritage-LearnMore

Unesco (2009a), Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, Consulté en ligne le 15 décembre 2009, http://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/

Unesco (2009b), Liste du patrimoine mondial, Consulté en ligne le 15 décembre 2009, http://whc.unesco.org/fr/list/

UNESCO (2008) Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, Consulté en ligne le 15 décembre 2009 http://whc.unesco.org/archive/opquide08-fr.pdf

Van der Aa B. J. B., Groot P.D. et Huigen P.P.P. (2004), "World Heritage as NIMBY? The case of the Dutch part of the Wadden Sea", *Current Issues in Tourism*, Vol. 7, No. 4-5, p. 291-302.

Van der Borg J., Costa P. et Gotti G. (1996), "Tourism in European Heritage Cities", *Annals of Tourism Research*, Vol. 23, No. 2, p. 306-321.

Van der Yeught C. (2009), « Favoriser l'émergence d'un acteur stratégique dans les destinations touristiques pour répondre aux défis du développement durable », *Revue management et avenir*, Vol. 6, No. 26, p. 300-317.

Venon F. (2004), « L'enjeu des représentations dans l'aménagement touristique du patrimoine religieux (Puy-de-Dôme/Cantal) », In *Tourisme & Patrimoine. Un moment du Monde*. O. Lazzarotti et P. Violier (eds). Presses de l'Université d'Angers, France, p. 37-55.

World Commission on Environment and Development (1987). *Our Common Future*, Consulté en ligne, le 15 décembre 2009 http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm Worthing D. et Bond S. (2008), *Managing Built Heritage. The Role of Cultural Signifiance*. Blackwell Publishing, UK.